

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF707

présenté par

M. Guitton, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-
Philippe Tanguy

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	550 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	550 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	550 000	550 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Le renforcement des effectifs des brigades cynophiles est crucial afin de renforcer la sécurité publique et l'application de la loi. En accroissant le nombre d'unités cynophiles opérant sur le terrain, cette mesure permettrait un accroissement de la détection et de la dissuasion.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 550 000 d'euros pour l'action n° 02 « Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance » : du programme n° 176 « Police nationale » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 01 « Observation, prospective, réglementation et soutien au programme » : du programme n° 207 « Sécurité et éducation routières ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.